



Résolution 316 (1966)¹

Problèmes économiques européens

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Rappelant que l'expiration en juillet 1967 du Trade Expansion Act des Etats-Unis impose l'adoption d'un calendrier très strict si l'on veut aboutir à une conclusion positive du Kennedy Round de négociations commerciales dans le cadre du G.A.T.T. ;
2. Considérant les possibilités de développement que l'échec du Kennedy Round ferait perdre aux relations commerciales mondiales ;
3. Se félicitant de la déclaration contenue dans le 17e rapport du Comité des Ministres, selon laquelle le succès du Kennedy Round est un des moyens de créer des conditions favorables à la continuation et à l'expansion du commerce intra-européen ;
4. Consciente que les perspectives de succès du Kennedy Round seront minimales si la Commission de la Communauté Economique Européenne ne reçoit pas incessamment un nouveau mandat pour les négociations ;
5. Se rendant compte qu'un tel mandat ne pourra être donné qu'une fois un accord intervenu au sein de la Communauté Economique Européenne sur les dispositions de la politique agricole commune et sur les règlements financiers qu'elle implique ;
6. Se félicitant des progrès accomplis en la matière au cours de la réunion tenue les 4 et 5 avril à Bruxelles par le Conseil de Ministres, déclare que, pour que le Kennedy Round au sein du G.A.T.T. aboutisse, des mesures doivent être prises d'urgence lors de la prochaine réunion du Conseil qui se tiendra les 4 et 5 mai, et considère qu'un suprême effort doit être fait par les pays membres de la Communauté Economique Européenne pour réaliser l'accord nécessaire dans le domaine agricole, afin de permettre la poursuite des négociations de Genève.

1. Discussion par l'Assemblée le 4 mai 1966 (5e séance) (voir [Doc. 2052](#), rapport de la commission économique). Texte adopté par l'Assemblée le 5 mai 1966 (6e séance).

